

Les communes au cœur de la transition énergétique



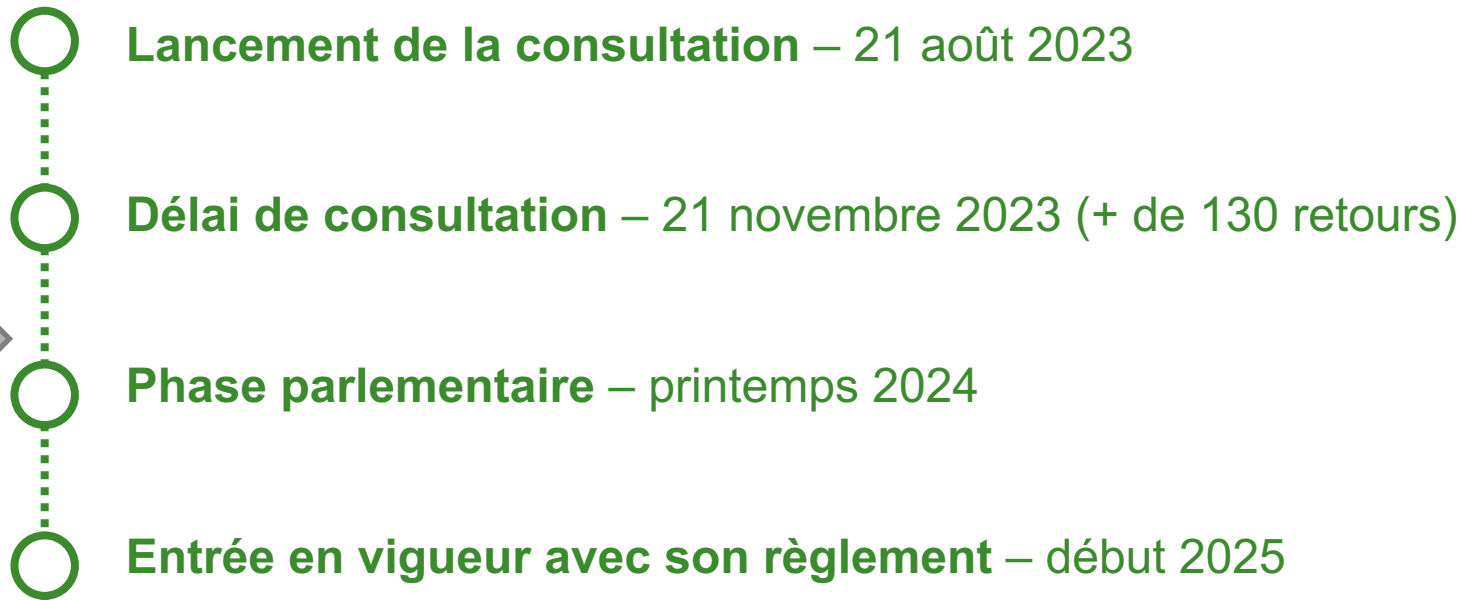
Penthalaz, le 27 mars 2024

Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat, chef du DJES



Une loi au stade de projet



Pourquoi une nouvelle loi sur l'énergie?



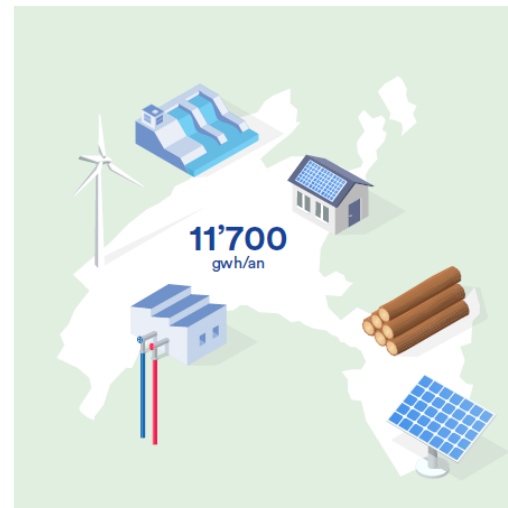
Sécuriser l'approvisionnement

- Le canton importe 84% de son énergie



Actionner un levier majeur pour le climat

- Bâtiment: moitié du fossile consommé dans le canton
- 1 bâtiment sur 4 est une «passoire énergétique»



Miser sur les ressources locales

- Potentiel VD important
- Presque 100% des besoins en chaleur et en électricité d'ici 25 ans

Mesures phares: pour rappel

- 1. Assainir:** augmenter le taux de rénovation des bâtiments, en priorité les plus énergivores (catégories F et G) d'ici 2040, soit un quart des bâtiments vaudois.
- 2. Zéro carbone:** remplacer les chauffages fossiles en fin de vie, responsables de 38% des émissions de GES territoriales.
- 3. Canton solaire:** assurer une couverture maximale des toitures par des panneaux PV sur les nouvelles constructions, en cas de rénovation et au plus tard d'ici 2040.

Mesures phares: pour rappel

- 4. Stop au gaspillage:** mieux isoler les bâtiments, limiter l'éclairage public et commercial, mettre en œuvre des programmes de sensibilisation à la sobriété énergétique et de soutien à l'efficacité énergétique.
- 5. Priorité au local:** accélérer l'exploitation de l'important potentiel énergétique vaudois (solaire, géothermie) en priorisant l'usage des énergies disponibles localement.
- 6. Exemplarité:** doter l'Etat, les communes et les institutions publiques des outils nécessaires à l'atteinte du zéro carbone en matière d'énergie.

Un mécanisme général pour les cas de rigueur

Des dérogations possibles pour trois motifs :

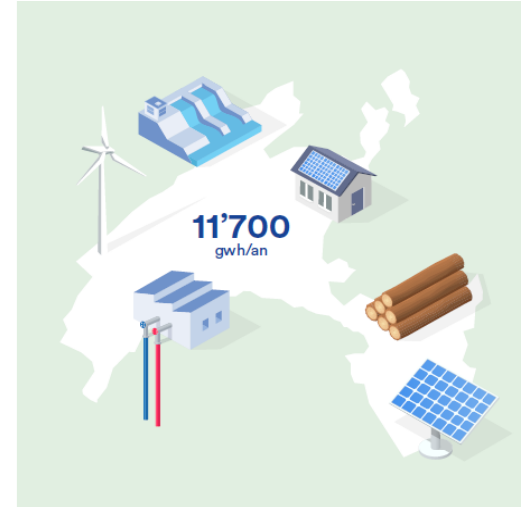
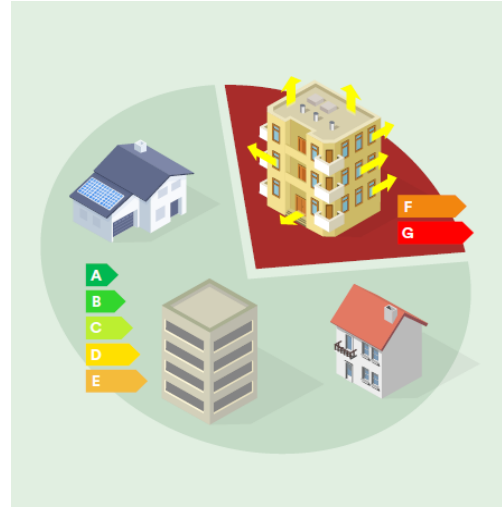
- ✓ Conflit avec un autre intérêt prépondérant (par ex. patrimoine)
- ✓ Impossibilité technique (par ex. PAC en altitude)
- ✓ Coûts ou moyens de mise en œuvre disproportionnés pour le propriétaire

→ Offre de la flexibilité et permet d'adapter la mise en œuvre aux situations spécifiques des propriétaires

Retour de consultation:

- Demande de dérogation pour les bâtiments ayant une faible consommation

Concrètement....



**Quels rôles, quels soutiens pour
les communes?**

Les communes en tant que propriétaires fonciers

Assainissement des « bâtiments énergivores »

Env. 2500 bâtiments communaux, dont 700 à 800 F&G, dont plusieurs bâtiments classés



- Augmenter le taux de rénovation des bâtiments «énergivores», en priorité F&G, d'ici 2040
- Rénovation de la toiture et remplacement des fenêtres (éventuellement façades)
- **Pas d'obligations supplémentaires pour les communes** (par rapport aux autres propriétaires), **mais des soutiens spécifiques** et supplémentaires pour les aider dans leurs travaux d'assainissement

Retour de consultation:

- Prévoir des dispositions différentes pour petits et grands propriétaires

Les communes en tant que propriétaires fonciers

Assainissement des « bâtiments énergivores »

Spécifique pour les communes

- ✓ Soutien Assistance à maîtrise d'ouvrage et optimisation énergétique (14 mio dès 2025)

Et aussi

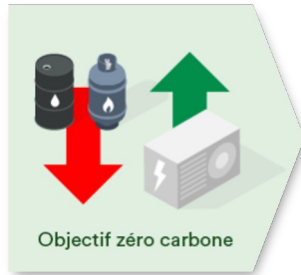
- ✓ Subventions par le biais du Programme Bâtiment (13.3 mio versés aux communes entre 2018 et 2022)
- ✓ Dérogations possibles pour les situations particulières
- ✓ Fiches Typo-reno pour faciliter assainissement bâtiments patrimoniaux

Retour de consultation:

- Prévoir des conventions d'objectifs pour les propriétaires > 2 bâtiments

Les communes en tant que propriétaires fonciers

Objectif zéro carbone

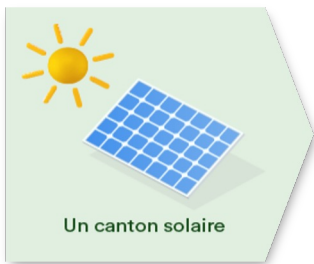


Remplacer les chauffages fossiles en fin de vie, responsables de 38% des émissions de GES territoriales (1'500 bâtiments communaux)

- ✓ **Subventions par le biais du Programme Bâtiment**
- ✓ **Déroghations possibles pour les situations particulières**

Les communes en tant que propriétaires

Un canton pionnier de l'énergie solaire



Assurer une couverture maximale des toitures par des panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions et en cas de rénovation d'ici 2040

- ✓ **Programme de subventions fédérales Pronovo**
- ✓ **Possibilité de faire une coopérative solaire (avec participation des habitants)**
- ✓ **Pour les communes: conseils via la commission solaire & rénovation**

Les communes en tant que planificatrices

Priorité aux énergies locales: la bonne ressource au bon endroit et pour le bon usage



Accélérer l'exploitation de l'important potentiel énergétique vaudois (solaire, géothermie) en priorisant l'usage des énergies disponibles localement.



Les communes en tant que planificatrices

Priorité aux énergies locales



- Connaître et mettre en valeur les énergies locales via les plans d'affectation communaux (déjà en vigueur)
 - Règles de priorisation → pour toutes nouvelles installations de plus de 500 kW thermiques alimentant un réseau de CAD
- ✓ **Soutiens financier et technique pour la planification énergétique communale (priorisation)**
 - ✓ **Possibilité d'édicter des obligations de raccordement (augmente le TRI des projets de CAD)**

Les communes comme entité exemplaire

Lutte contre le gaspillage d'énergie



Mieux isoler les bâtiments, limiter l'éclairage public et commercial, mettre en œuvre des programmes de sensibilisation à la sobriété énergétique et de soutien à l'efficacité énergétique.

- Reprise des décrets sur les chauffages électriques et limitation des éclairages des bâtiments non-résidentiels
- ✓ **Spécifique pour les communes: subvention pour réaliser un concept d'éclairage public**
- ✓ **Programme de sensibilisation éco-logement (pour les communes & gérances)**
- ✓ **Exceptions possibles pour les lieux éminemment touristiques**

Des moyens supplémentaires & des facilitations

- Augmentation des moyens financiers
- Possibilité pour les communes de prélever une redevance sur les réseaux gaziers et thermiques pour financer la transition énergétique
- Facilitation des procédures administratives: élargissement de l'obligation d'annonce (solaire au sol + autres pistes en cours d'étude); des dossiers de meilleure qualité (élaboré par un professionnel qualifié et contrôlé par un professionnel certifié)
- Offensive de formation dans le domaine de l'immobilier & du bâtiment

Retour de consultation:

- Assouplir l'obligation de pose de bornes de recharge, notamment sur les grands parkings (salles communales...)

Une opportunité pour le canton

- Bénéfices environnementaux, sociaux et économiques
- Qualité de vie
- Valorisation des filières locales et création d'emplois
- Stabilisation des prix de l'énergie
- Sécurisation de l'approvisionnement énergétique (limitation du risque de pénuries)
- Résilience et attractivité économique sur le long-terme



La transition est déjà en route

- ✓ 40% de croissance du solaire en 2023
- ✓ 4 à 6 parcs éoliens attendus pour 2035
- ✓ Environ 30 projets de CAD attendus pour 2040
- ✓ Programme Bâtiments 2023: 63 millions attribués, 1300 rénovations, 2230 changements de chauffage
- ✓ Action de sensibilisation éco-logement: plus de 12'000 ménages accompagnés depuis 2022

Merci de votre attention et place aux questions

